

Département
MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L

Séance du 06 avril 2024

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	27

Date de la Convocation 29 mars 2024
--

Date d’Affichage

29 mars 2024

Objet de la délibération

No 2024-100171
Affaires générales
Indemnités de fonction du maire,
maires-adjoints et conseillers
municipaux délégués

Le six avril deux mille vingt-quatre, le conseil de la ville de Montmirail s’est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Monique MOREL, Pascal POISSON, Marie-Claude HIMMESOETE, Dominique THUAULT, Mohamed BENAHMED, Jean-Paul COLMONT, Pascal HOURLIER, Alain GUENON, Jean GARCIA RODRIGUEZ, Claudette BOUCHÉ, Elisabeth BENARD, Stéphane PAQUET, Catherine RUIZ COLLAS, Valérie PRIEUR, Christine GUIMAREY, Karine BOCQUET, Romain RICHOMME, Coralie ADNOT, Tristan RUIZ, Sabine MARY, Jérémy ARAQUÉ

Absents représentés : Jean-Pierre SCHANG pouvoir à Christine GUIMAREY, Romain GIRARDIN pouvoir à Pascal POISSON
Secrétaire de séance : Tristan RUIZ

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2123-20 à 24-1,

Considérant qu’il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d’habitants de la commune,

Vu la délibération en date du 29 mars 2024 actant le nombre d’adjoints à 6 postes,

Considérant l’exposé de Monsieur Le Maire sur son souhait de procéder à des délégations de fonctions à 4 conseillers municipaux délégués,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des votes exprimés (une opposition Jérémy Araqué, une abstention Sabine Mary) décide de fixer les indemnités de fonction versées au maire, adjoints et conseillers municipaux délégués comme suit et présenté sous forme de tableau, document annexé.

Maire: Etienne DHUICQ: 45 % soit 1 849,74 € bruts mensuels

1ère Adjointe: Valérie JACQUINOT: 22 % soit 904,32 € bruts mensuels

2ème Adjoint: Romain GIRARDIN : 18% soit 739,89 € bruts mensuels

3ème Adjointe: Brigitte LAGRUE 18% soit 739,89 € bruts mensuels

4ème Adjoint: Philippe CHEVRIOT : 18% soit 739,89 € bruts mensuels

5ème Adjointe : Monique MOREL : 18% soit 739,89 € bruts mensuels

6 ème Adjoint : Pascal POISSON : 18% soit 739,89 € bruts mensuels

Conseillère municipale déléguée: Elisabeth BENARD: 7,50 % soit 308,29 € bruts mensuels

Conseiller municipale déléguée: Marie-Claude HIMMESOETE : 7,50 % soit 308,29 € bruts mensuels

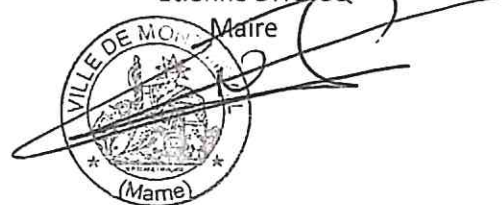
Conseillère municipal délégué: Jean-Paul COLMONT : 7,50% soit 308,29 € bruts mensuels

Conseillère municipal délégué: Juan GARCIA RODRIGUEZ : 7,50% soit 308,29 € bruts mensuels

-de fixer la majoration d'indemnité de fonction au maire en tant qu'ancien chef-lieu de canton à 15% de l'indemnité versée soit 277,46€

-de confirmer de procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités selon la législation en vigueur

Etienne DHUIE
Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20240406-2024-100171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024
Publication : 11/04/2024



Etat récapitulatif des indemnités de fonction des élus
06/04/2024

Population totale: 3606

Enveloppe globale indemnitaire annuelle avec les montants plafonds en vigueur actuellement: **92 240,14**
€ avec Nombre d'adjoints en exercice: 6

	Plafond annuel	Plafond mensuel
Maire	27 129,46 €	2 260,79 €
6 Adjoints	65 110,68 €	5 425,92€
Enveloppe maximale	92 240,14€	7 686,71 €

à répartir entre maire, les 6 adjoints et les 4 conseillers municipaux délégués.

Indemnités versées actuellement dans la collectivité:

	Plafond mensuel de référence	Indemnités mensuelles votées	Taux votées	Montant annuel
Maire	2 260,79 €	1 849,74 €	45%	22 196,88 €
1er Adjoint	904,32 €	904,32 €	22%	10 851,78 €
2 ème Adjoint	904,32 €	739,89 €	18%	8 878,68 €
3 ème Adjoint	904,32 €	739,89 €	18%	8 878,68 €
4 ème Adjoint	904,32 €	739,89 €	18%	8 878,68 €
5 ème adjoint	904,32 €	739,89 €	18%	8 878,68 €
6 ème adjoint	904,32 €	739,89€	18%	8 878,68 €
Conseiller municipal délégué		308,29 €	7,50%	3 699,48 €
Conseiller municipal délégué		308,29 €	7,50%	3 699,48 €
Conseiller municipal délégué		308,29 €	7,50%	3 699,48 €
Conseiller municipal délégué		308,29 €	7,50%	3 699,48 €
total		7 686,67 €		92 239,98 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Ajouter hors de l'enveloppe la majoration d'ancien chef-lieu de canton pour le maire soit 277,46€ (15% de l'indemnité versée)
051-215103557-20240406_2024_100171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024
Publication : 11/04/2024

Etienne DHUICQ, Maire



